

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 241/04

EUR 70/020/2004

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / DÉPLACEMENT FORCÉ

KOSOVO

47 personnes déplacées issues de l'ethnie ashkalie

(SERBIE-ET-MONTÉNÉGR0)

Londres, le 6 août 2004

Quarante-sept membres de l'ethnie minoritaire ashkalie doivent être expulsés, le 12 août, d'une base française de la KFOR (Force internationale de paix au Kosovo) où ils avaient trouvé refuge après avoir été chassés de leur foyer par des manifestants albanais. Amnesty International craint que leurs jours ne soient en danger s'ils ne trouvent pas asile dans un pays étranger.

La ville de Vucitrn (il s'agit de son nom serbe ; en albanais, elle porte le nom de Vushtrri) abritait quelque 260 Ashkalis. Le 18 mars, ceux-ci ont été chassés par des manifestants albanais qui ont brûlé leurs maisons. Ils ont trouvé refuge dans une base française de la KFOR, à Selo Madjunsko/Maxhunaj. Jusqu'ici, 30 ont déménagé dans un motel situé à proximité de leurs anciennes maisons, comme on le leur avait proposé. Certains sont partis dans d'autres régions du Kosovo où ils pouvaient être accueillis par leurs proches, ou ont fui le pays pour demander l'asile à l'étranger. Les autres, parmi lesquels des personnes âgées et des enfants, ainsi que des responsables communautaires qui ont déjà été attaqués et qui auraient été soumis à des mauvais traitements par le *Shërbimi Policor ë Kosovës* (SPK, Service de police du Kosovo), pensent être en danger en restant au Kosovo, et ont demandé l'asile dans des pays étrangers. Toutefois, aucun État de l'Union européenne ne leur a proposé une protection, même temporaire. On leur a simplement suggéré de s'installer dans le motel rénové de Vicianum, à la sortie de Vucitrn/Vushtrri, d'où l'on aperçoit leurs maisons réduites en cendres. Amnesty International estime cette solution inappropriée, dans la mesure où ces personnes ne seront pas en lieu sûr.

Les Ashkalis avaient été contraints de chercher refuge dans la base de la KFOR après avoir été pris pour cibles lors des deux jours de violences qui ont vu 4 100 membres de communautés minoritaires chassés de leur foyer. À Vucitrn/Vushtrri, le SPK n'a pas protégé les Ashkalis, il est même possible qu'il se soit rendu complice des attaques. Aucun responsable présumé n'a été traduit en justice.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais – pour la MINUK –, en français – pour le ministère français de la Défense – ou dans votre propre langue) :

- **à la MINUK (Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo) et au ministère français de la Défense :**

– dites-vous préoccupé par la sécurité des Ashkalis qui doivent être expulsés le 12 août de la base française de la KFOR (Force internationale de paix au Kosovo) à Selo Madjunsko/Maxhunaj ;

– soulignez que ces personnes ont le droit de ne pas être renvoyées ou réinstallées de force dans un lieu où leur vie ou leur sécurité pourrait être menacée ;

– déclarez-vous inquiet à l'idée que ces Ashkalis soient réinstallés dans un lieu si proche de leurs anciens foyers, d'où ils avaient été chassés par des individus qui n'ont pas encore été déférés à la justice, car cela les expose à des dangers que l'on pourrait éviter ;

- **au Représentant spécial du secrétaire général de l'ONU par intérim :**

– exhorte le Représentant spécial à négocier avec le bureau de liaison français à Pristina, afin d'obtenir le maintien des Ashkalis dans la base de la KFOR jusqu'à ce que le Bureau des retours et des communautés au sein de la MINUK ait trouvé une solution durable, après concertation avec les personnes et les administrations concernées ;

– priez-le de demander à nouveau aux autorités des pays de l'Union européenne d'accepter ces 47 Ashkalis en tant que réfugiés ;

au ministère français de la Défense :

– appelez le ministère de la Défense à ordonner au responsable de la composante française de la KFOR de cesser de pousser les Ashkalis à quitter la base et de leur permettre d'y rester jusqu'à ce que le Bureau des retours et des communautés de la MINUK trouve une solution durable pour ces personnes, après concertation avec celles-ci et les administrations concernées ;

– engagez le gouvernement français à accepter ces 47 Ashkalis en tant que réfugiés.

APPELS À :

Représentant spécial du secrétaire général de l'ONU par intérim :

Acting Special Representative of the UN Secretary General
Charles Brayshaw
UNMIK Main HQ
Pristina
Kosovo

Fax : + 39 0831 444019

Courriers électroniques : brayshaw@un.org

Formule d'appel : Dear Acting Special Representative, /
Monsieur le Représentant spécial,

Ministre française de la Défense :

Madame Michèle Alliot-Marie
Ministre de la Défense
Ministère de la Défense
14 rue Saint-Dominique
Paris F – 75700
France

Fax : + 33 147 054091

Courriers électroniques : courrier_defense@defense.gouv.fr

Formule d'appel : Madame la Ministre,

COPIES À :

Responsable du Bureau des retours et des communautés au sein de la MINUK

Fax : +381 38 504 604 Ext 5592

Courriers électroniques : hicksp@un.org

UMCOR - Œuvre d'entraide et de secours de l'Église évangélique méthodiste

United Methodist Committee on Relief

Fax : +381 38 243 807

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la France dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 SEPTEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*